REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-DIE DES VOSGES

Nombre effectif des Membres du Conseil Municipal.....	*35*
Nombre des Membres en exercice.....	*35*
Nombre des Membres présents à la séance.....	*34*
Procuration	*1*

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 avril 2014

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Christine FELDEN, Johann RUH, Issam BENOUADA, Sabriya CHINOUNE, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christophe ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Ramata BA, Nadia ZMIRLI *(présente uniquement au point n° 1a)*, Nathalie TOMASI

Excusée et a donné procuration :

Nadia ZMIRLI à Serge VINCENT

Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

18 avril 2014 – n° 04 (1/2)
140035

FIXATION DU NOMBRE DES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Chaque élection municipale s'accompagne du renouvellement du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

Présidé de droit par le Maire, ce conseil est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile, désignés pour leur compétence en matière sociale et de solidarité. Il comprend le Maire, huit membres au minimum à seize au maximum (article 7 du décret 95-562 du 6 mai 1995 modifié par le décret en date du 7 janvier 2000).

Parmi les membres nommés, la loi prescrit une représentation de quatre catégories d'associations :
- les associations de personnes âgées et de retraités,
- les associations de personnes handicapées,
- les associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion,
- l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).

Les représentants du conseil municipal sont élus en son sein au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste. Les représentants de la société civile sont nommés par arrêté du Maire.

En conséquence, le Maire propose au Conseil Municipal de fixer à seize le nombre d'administrateurs au Conseil d'Administration du C.C.A.S. et de désigner les huit élus municipaux selon le scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste.

LE CONSEIL

- OUÏ la proposition du Maire,

- DECIDE de fixer à seize le nombre d'administrateurs au Conseil d'Administration du C.C.A.S. pour la durée du mandat du Conseil Municipal, dont huit membres extérieurs, et de désigner les huit élus municipaux selon le scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste.

- PROCEDE au vote des huit élus municipaux :

Monsieur le Maire propose :

- Françoise LEGRAND
- Marie-José LOUDIG
- Jacqueline THIRION
- François FICHTER
- Issam BENOUADA
- Christine FELDEN
- Christine URBES
- Ramata BA

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

18 avril 2014 – n° 04 (2/2)

Nombre de votants : 35

Sont élus :avec 35 voix

- Françoise LEGRAND
- Marie-José LOUDIG
- Jacqueline THIRION
- François FICHTER
- Issam BENOUADA
- Christine FELDEN
- Christine URBES
- Ramata BA

ADOPTE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme
Le Maire,

David VALENCE